

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2109

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Présentation du rapport financier 2022 et attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2109**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Présentation du rapport financier 2022 et attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Communauté urbaine et un office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle internationale, nationale et locale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des Congrès et des Salons.

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine, devenant autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de son territoire, en charge de la définition d'une stratégie touristique globale et de la promotion du tourisme d'affaires, de loisirs et de proximité.

Le secteur du tourisme occupe un rôle majeur dans l'économie et l'emploi du territoire métropolitain. Ainsi, en 2022, le tourisme a généré 8,4 millions de nuitées marchandes et représentait 41 000 emplois, soit près de 6 % des emplois présents sur la Métropole.

L'année 2023 a été caractérisée par une forte dynamique événementielle (grands événements culturels, Coupe du monde de rugby) et un retour marqué du visitorat européen et international après les années de crise sanitaire.

Environ 13 M€ ont été collectés, en 2023, au titre de la taxe de séjour, dont le produit est entièrement affecté à des moyens ou opérations servant à la promotion et au développement touristique du territoire.

La Métropole s'est dotée, fin 2021, d'un schéma directeur pour le développement du tourisme sur son territoire. Celui-ci fixe l'ambition et le cadre stratégique de la collectivité sur la période 2021-2026 au travers de quatre grands objectifs :

- un tourisme plus résilient pour affronter les crises, en renforçant les équilibres de la destination,
- un tourisme porteur d'emplois et de ressources,
- un tourisme écologiquement et socialement vertueux,

- un tourisme inclusif, participatif et respectueux pour les habitants de la Métropole.

Les orientations stratégiques fixées pour atteindre ces objectifs ont vocation à être déclinées de manière opérationnelle avec l'Office du tourisme de la Métropole.

Le programme d'actions 2024 de l'Office du tourisme s'inscrit ainsi en parfaite cohérence avec le cadre stratégique de la Métropole.

II - Rapport financier 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 132-6 du code du tourisme, l'Office du tourisme de la Métropole doit soumettre annuellement son rapport financier au Conseil de Métropole.

À ce titre, l'association a transmis à la Métropole son rapport moral et financier 2022, approuvé lors de son assemblée générale du 16 juin 2023. En 2022, la situation financière de l'Office du tourisme s'est améliorée comparativement aux années 2020 et 2021, marquées par les impacts forts de la crise sanitaire sur l'activité touristique et événementielle (baisse sensible des recettes propres de l'association).

Les produits d'exploitation, soit 7 297 K€, sont en progression de +12 % par rapport à 2021. Toutefois, les recettes propres, soit 2 401 K€, issues principalement des cotisations des adhérents, des ventes de Lyon City Cards et des ventes de visites guidées, demeurent inférieures de 22 % à leur niveau de 2019. En 2022, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de la Métropole, au titre de son programme d'actions, à hauteur de 4 714 K€. En parallèle, les charges d'exploitation de l'association, soit 7 250 K€, ont été revues à la hausse, en lien avec la nécessité d'accompagner la reprise de l'activité touristique et événementielle sur 2022 et en lien avec les effets de l'inflation (revalorisation salariales, hausse des coûts énergétiques, etc.).

Dans ce contexte, en 2022, en tenant compte des mouvements financiers (-8 K€) et exceptionnels (+3 K€), l'association a dégagé un résultat net excédentaire de +42 K€ (contre +14 K€ en 2021 et +62 K€ en 2019). Ce dernier représente 0,6 % des produits 2022, soit un niveau très raisonnable.

Le détail des éléments financiers se rapportant à l'année 2022 est spécifié dans le rapport moral et financier 2022 présenté en pièce jointe de la présente délibération.

III - Bilan des actions 2023

Le bilan présenté ci-dessous se fonde sur les chiffres d'activité de l'Office du tourisme à fin octobre 2023.

1° - Accueil, information et guidage des touristes (service Visitez Lyon)

Le service Visitez Lyon regroupe les équipes en charge de l'accueil des touristes et celles du bureau des guides de l'Office du tourisme.

À fin octobre 2023, 131 734 visiteurs ont été reçus par des conseillers en séjour au sein du pavillon de l'Office du tourisme place Bellecour, dont 54 % de visiteurs étrangers. Ce chiffre est inférieur de 20 % à ce qu'il était en 2022 à la même période. Il est toutefois compensé par la progression d'autres canaux comme l'accueil téléphonique, les courriels et les *tchats* sur le site internet.

En parallèle à l'accueil au sein du pavillon de la place Bellecour, la destination compte 43 points d'accueil labellisés ONLYLYON Tourisme, ce qui représente un réseau de plus de 300 accueillants formés à l'accueil touristique.

L'Office du tourisme peut aussi s'appuyer sur un réseau local France Greeters de 60 habitants bénévoles qui proposent gratuitement des rencontres avec des voyageurs pour un échange interculturel et accessible à tous.

12 volontaires du tourisme, en mission de service civique, ont réalisé des actions de médiation en 2023, dans le périmètre classé du Vieux-Lyon, afin de veiller au bon équilibre entre habitants et touristes et diffuser la charte de bonne conduite dans les traboules.

À fin octobre 2023, le nombre de participants aux visites guidées était en progression de 14 % par rapport à l'année précédente (+ 65 943 participants). Des nouvelles visites ont été organisées en résonance avec l'actualité de la destination comme, par exemple, la création d'une visite dans le cadre des 25 ans de l'inscription de Lyon à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, les ventes de Lyon City Cards ont repris de manière plus conséquente en 2023. 35 342 *pass* ont été vendus à fin octobre 2023, soit un chiffre proche de celui réalisé en 2019.

2° - Bureau des Congrès et des Salons

Le Bureau des Congrès et des Salons a pour mission la promotion de Lyon, au niveau national et international, comme destination de tourisme d'affaires, dans le but de générer des manifestations professionnelles sur le territoire de la Métropole.

Les résultats des dossiers de candidature portés avec le Bureau des Congrès et des Salons font état à fin octobre 2023 de 209 465 journées congressistes confirmées pour les années 2023 et suivantes, soit 17 % de plus par rapport à 2019. 27 dossiers de candidatures à des congrès associatifs d'envergure ont été déposés depuis le début de l'année 2023.

Les équipes du Bureau des Congrès et des Salons ont participé à 18 opérations de promotion en France et en Europe et étaient présentes lors d'une dizaine de salons et *workshops*, dont le salon international de référence du secteur, à savoir IMEX Francfort. 13 accueils de prescripteurs et sept visites d'inspection des congrès se sont tenus sur la période.

Enfin, 23 manifestations ont bénéficié du dispositif d'accueil Welcome by ONLYLYON.

3° - Promotion et presse

En 2023, l'Office du tourisme a lancé une large opération de promotion de la destination, dénommée LYONCOMOTIVE, dans des villes européennes accessibles en train : Bruxelles, Turin et Lausanne. Une cinquantaine de tour-opérateurs et une quinzaine de journalistes ont été rencontrés dans chaque ville. Cette opération s'inscrit dans la volonté de l'association de mettre en avant l'offre touristique de la destination auprès des clientèles nationales et européennes disposant de lignes ferroviaires desservant Lyon. Les actions entreprises en la matière sont d'autant plus pertinentes depuis le renforcement des dessertes avec les pays frontaliers, par exemple, avec ligne ferroviaire Lyon-Barcelone desservie par l'opérateur espagnol RENFE.

Outre cette opération phare et innovante, les actions de promotion auprès du grand public se sont concentrées, pour l'essentiel, en 2023, autour de la Coupe du monde de rugby, avec notamment :

- l'organisation d'une campagne sur les réseaux sociaux autour des matchs de la Coupe du monde de rugby 2023, auprès du public anglophone, avec la promotion de l'offre touristique lyonnaise,
- la tenue d'accueils mobiles dédiés à la Coupe du monde de rugby 2023 à la gare Part-Dieu et à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

La promotion auprès des professionnels a fait l'objet des actions suivantes :

- la participation de l'Office du tourisme au *Workshop* France Méditerranée, organisé par l'organisme d'État Atout France à Toulon, qui a permis de rencontrer 50 tour-opérateurs issus des marchés méditerranéens,
- l'accueil de 107 tour-opérateurs lors de 38 accueils dont, notamment, quatre en amont de la Coupe du monde de rugby 2023,
- la participation à huit *webinaires* et à cinq salons,
- l'accueil de 122 journalistes et influenceurs internationaux.

4° - Marketing et communication

L'Office du tourisme a continué à élargir, en 2023, le réseau de diffusion du magazine À la lyonnaise. La visibilité de ce média sur les réseaux sociaux est également en progression (plus de 10 000 abonnés sur les réseaux sociaux). Sa diffusion, *via* des partenariats, a aussi été favorisée lors d'événements tels que les Nuits de Fourvière, Filmoramax, Woodstower, Lyon Street Food Festival, la Biennale de la danse, Lyon BD Festival, etc.

L'association a mené en 2023 un projet digital de fusion de ses sites marchands et de son site vitrine, aboutissant à un unique site internet, visiterlyon.com. L'Office du tourisme comptabilisait à fin octobre 2023 plus de deux millions de visites sur ces sites.

La campagne d'adhésions 2023 à l'Office du tourisme a abouti à un nombre d'adhésions supérieur à celui de l'année précédente (608 adhérents en 2023 contre 568 adhérents en 2022).

5° - Tourisme responsable

Le service en charge du tourisme responsable a pour mission d'accompagner la transition vers un tourisme plus durable, grâce au déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises, mais aussi en offrant aux professionnels de la destination un appui technique et/ou financier dans la montée en compétence et la transformation de leur offre.

En 2023, le service tourisme responsable a poursuivi la participation de la destination au référentiel *Global Destination Sustainability Index* (GDS-Index). Lyon a obtenu la 13^{ème} place au classement mondial des villes d'accueil d'évènements les plus performantes en matière de tourisme responsable avec un score quasiment stable à 83 %.

L'Office du tourisme a renouvelé sa certification ISO 20121, s'est engagé dans le label engagé RSE (responsabilité sociétale des entreprises) de l'Association française de normalisation et est en cours de renouvellement s'agissant de la marque qualité tourisme. L'association a également intégré le programme de la Convention des entreprises pour le climat du bassin lyonnais.

Grâce au fonds dédié, constitué en 2021, en faveur du développement d'un tourisme plus responsable, l'association a pu mener les actions suivantes :

- l'accompagnement de 70 structures adhérentes (hôtels, restaurant, etc.) engagées dans une démarche de tourisme responsable, *via* une aide à l'éco-labellisation et à un *coaching* personnalisé sur les sujets événementiels responsables, alimentation durable, définition de la politique RSE, etc.,
- la poursuite de l'opération grand public #gourdefriendly, avec près de 113 partenaires engagés. Ce réseau fédère des professionnels de la destination accueillant du public, tels que les bars, restaurants, hôtels ou commerces, qui acceptent de devenir des points de remplissage d'eau gratuits pour les habitants et pour les visiteurs,
- la poursuite du déploiement du label accueil vélo avec 56 établissements labellisés sur le territoire,
- l'organisation des 1^{ères} rencontres Tourisme et Habitants le 2 mai 2023, en présence de 34 habitants et 22 professionnels, afin de mieux impliquer les habitants dans la stratégie de développement touristique de leur destination. 23 idées ont émergé de cette collaboration, ont été rassemblées dans un cahier d'idées et feront l'objet d'un approfondissement *via* des focus groupe.

IV - Objectifs et programme d'actions 2024

Au travers de son programme d'actions 2024, annexé à la convention jointe à la présente délibération, l'Office du tourisme de la Métropole prévoit les actions définies ci-dessous. Il est précisé que les activités faisant l'objet d'un financement au titre de la subvention de fonctionnement de la Métropole sont des activités non économiques.

1° - Accueil, information et guidage des touristes (service Visitez Lyon)

Le service Visitez Lyon continuera de mener, au cours de l'année 2024, des actions visant à assurer l'excellence de l'accueil des visiteurs et à proposer une offre de visites guidées diversifiée et de qualité.

Cela passera notamment par :

- le développement de solutions pour l'amélioration du conseil auprès des visiteurs avec l'élaboration d'un carnet de voyage pour les visiteurs en amont de leur venue ou au moment de leur passage au pavillon d'accueil, la formation continue aux offres des partenaires adhérents de l'Office du tourisme, etc.,
- la sensibilisation et l'animation des équipes, des partenaires et des acteurs du tourisme de la destination autour des labels tourisme et handicap et qualité tourisme,
- la pérennisation du dispositif d'accueil des visiteurs dans la ville, avec les volontaires du tourisme en service civique, sur des sites ou des moments clés de l'année (entrée des traboules conventionnées, journées européennes du patrimoine, etc.),
- la mise en valeur et en application des chartes de bonnes pratiques telles que les chartes de guidage élaborées pour le Vieux-Lyon et pour le Parc de la Tête d'Or,
- la poursuite des rendez-vous et ateliers avec les acteurs du guidage de la destination,
- l'organisation, en 2024, de deux évènements Visitez Lyon !

2° - Bureau des Congrès et des Salons

En 2024, l'Office du tourisme s'attachera à conforter Lyon comme destination responsable majeure du tourisme d'affaires en renforçant son plan d'actions et de promotion sur ce volet.

Pour ce faire, le Bureau des Congrès et des Salons élargira ses actions de promotion et sa participation à des événements dans les pays européens limitrophes (Suisse, Italie, Espagne, en complément de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la Belgique). Les accueils de prescripteurs en provenance de ces marchés prioritaires seront démultipliés, en partenariat avec l'organisme d'État Atout France ou avec des opérateurs (hôtels, transporteurs, etc.). En cohérence avec la stratégie loisirs, la cible tourisme d'affaires sera intégrée en 2024 aux opérations de promotion LYONCOMOTIVE, consistant à investir les marchés européens voisins accessibles en train. Le Bureau des Congrès et des Salons continuera aussi à travailler les marchés américain et canadien pour garder la visibilité et la notoriété déjà acquises. Une participation au salon IMEX USA est ainsi programmée en 2024.

La mobilisation des relais locaux d'associations internationales pour l'accueil des grands congrès scientifiques et médicaux sera poursuivie. Seront particulièrement ciblés les congrès d'envergure à rayonnement européen d'une durée de plus de trois jours et en lien avec les sujets des politiques métropolitaines. L'objectif est de déposer, au cours de l'année 2024, 35 dossiers de candidature.

Par ailleurs, le développement d'un tourisme d'affaires responsable étant désormais un facteur compétitif important, le Bureau des Congrès et des Salons accentuera les actions entreprises en ce sens, *via*, en particulier, un accompagnement des organisateurs et des prestataires pour tenir sur le territoire des événements plus vertueux tant sur le plan environnemental que social.

La mobilisation des acteurs locaux autour du dispositif d'accueil *Welcome by ONLYLYON* sera aussi poursuivie. Afin de mieux connaître les attentes des participants aux grands événements, une enquête sera menée auprès de ces publics.

3° - Promotion et presse

L'Office du tourisme renforcera également ses actions en matière de promotion et presse avec notamment :

- la mise en œuvre d'actions de promotion en lien avec les grands transporteurs ferroviaires européens et l'organisation de nouvelles étapes de la tournée européenne de promotion en train LYONCOMOTIVE. Trois opérations d'envergure seront organisées, à Paris en mars (à quatre mois du début des Jeux Olympiques), à Francfort en juin et à Barcelone en novembre,
- la réalisation d'opérations de promotion autour des Jeux Olympiques 2024, auprès des journalistes nationaux et internationaux. Une concertation avec d'autres métropoles sera organisée pour promouvoir en commun l'attractivité des territoires hors Paris et favoriser ainsi une escapade entre deux compétitions,
- la valorisation de la destination en matière de cyclotourisme, *via* la création d'un support de promotion recensant l'ensemble des offres cyclotouristiques de la Métropole et l'accueil de voyages de découverte sur la thématique,
- le renforcement du positionnement de Lyon comme capitale de la gastronomie, au travers, notamment, d'une invitation pour des voyages de découverte sur la thématique des 100 ans de Paul Bocuse, du Lyon Street Food Festival, etc.,
- la réalisation d'actions de promotion auprès des professionnels du tourisme et de la presse sur les marchés européens (participation à des opérations de relation presse telles que des tournées médiatiques organisées par Atout France et des *workshops*) et aussi sur les marchés américain et canadien, en partenariat avec Atout France et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme,
- la poursuite de la promotion du magazine À la lyonnaise et de la Lyon City Card 365, sur les marchés de proximité.

4° - Marketing et communication

En 2024, les actions marketing et communication porteront principalement sur :

- la poursuite du développement de la Lyon City Card grâce au déploiement, notamment, de son application mobile, l'optimisation du positionnement de la Lyon City Card 365 à destination des publics locaux et la refonte de sa communication,
- l'optimisation de l'écosystème digital de l'Office du tourisme et le maillage de ses différents sites *web*, afin d'améliorer les performances éditoriales et commerciales,
- le renforcement de la visibilité des contenus de l'Office du tourisme, pour contribuer à faire aimer Lyon et sa métropole et faire découvrir toutes les richesses locales de manière responsable, sur les réseaux sociaux grand public et professionnels, en lien avec la cellule de la marque ONLYLYON,

- la poursuite de l'utilisation de l'outil de gestion de base de données et de relation clients ONLYLYON expérience et des réseaux sociaux, pour mieux communiquer auprès des visiteurs avant, pendant et après leur visite,
- le développement de la valorisation et de la lisibilité d'un tourisme plus responsable pour la destination,
- l'élaboration d'un support d'information sur l'offre touristique adaptée aux personnes en situation de handicap,
- la réalisation d'une enquête sur le profil des touristes, en lien avec la Métropole, et d'une enquête dédiée à la consommation touristique des visiteurs d'affaires (retombées économiques),
- l'animation du réseau des adhérents de l'Office du tourisme : *webinaires*, formations, collaboration au RHEVE Festival sur les enjeux de recrutement de la filière hôtellerie-restauration-événementielle.

5° - Tourisme responsable

En 2024, l'Office du tourisme intensifiera l'accompagnement des professionnels adhérents dans leur transition vers un tourisme plus responsable grâce à plusieurs programmes d'aides basés sur des appuis techniques et/ou financiers :

- aide à l'éco-labellisation pour les hôtels, restaurants et activités de loisirs,
- accompagnement pour définir sa politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
- aide pour une alimentation durable,
- accompagnement à la labellisation Tourisme et Handicap.

L'association poursuivra aussi ses actions de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme, *via* un programme de rendez-vous ONLYLYON traitant de manière très concrète les différentes composantes du tourisme durable. Elle poursuivra également le déploiement des marques accueil vélo et #gourdefriendly auprès de ses adhérents.

Par ailleurs, suite à la mise en place du site www.tourisme-different.com et à la tenue des 1^{ères} rencontres avec les habitants, un laboratoire tourisme et habitants sera mis en place pour approfondir les idées issues de la concertation, et tendre au développement de nouvelles offres sur le territoire.

Enfin, en parallèle de ses propres actions (Culture pour tous, adhésions solidaires, journées Visitez Lyon, etc.), l'Office du tourisme travaillera à structurer et à promouvoir une offre solidaire à l'échelle de ses adhérents.

Ces actions seront financées au travers de la mobilisation d'une partie du fonds dédié 2021 en faveur du développement d'un tourisme plus responsable.

En 2024, l'association se fixe les objectifs suivants :

- score à 85% au GDS-index,
- +30 % d'établissement éco-labellisés,
- 150 adhérents engagés dans le dispositif #gourdefriendly,
- 65 établissements labellisés accueil vélo,
- 70 structures adhérentes accompagnées au cours de l'année dans une démarche de tourisme responsable.

V - Budget prévisionnel 2024

Pour l'exercice 2024, l'Office du tourisme sollicite, auprès de la Métropole, une hausse de 300 000 € de sa subvention de fonctionnement. Ce budget complémentaire doit permettre à l'association de poursuivre l'accompagnement des professionnels de la filière tourisme sur l'emploi et la transition vers un tourisme responsable, ainsi que d'intensifier ses actions de promotion et de communication de la destination sur les volets tourisme d'affaires et de loisirs. La mobilisation de ce budget complémentaire sera financée grâce aux recettes supplémentaires issues de l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour pour les hébergements non classés à compter du 1^{er} janvier 2024.

La subvention de fonctionnement 2024 de la Métropole est ainsi portée à 5 013 640 €.

Charges	Budget 2024 (en K€)	Produits	Budget 2024 (en K€)
dépenses opérationnelles dont :	1 576	Métropole	5 014
<i>tourisme de loisirs et presse</i>	376	quote-part amortissement subventions d'équipement Métropole	19
<i>tourisme d'affaires</i>	545	aides de l'État (contrats)	37
<i>tourisme de proximité</i>	60	utilisation fonds dédiés - tourisme responsable	75
<i>marketing/communication</i>	520	ressources propres dont :	3 021
<i>fonds dédiés – tourisme responsable</i>	75	<i>cotisations</i>	562
achats sur ventes	1 076	<i>participations</i>	99
frais de personnel	4 712	<i>commissions centrales de réservation</i>	73
frais généraux et impôts	640	<i>ventes Lyon City Cards</i>	1 395
dotation aux amortissements	162	<i>ventes visites guides</i>	722
frais financiers	0	<i>ventes de publicités</i>	170
Total TTC	8 166	Total TTC	8 166

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 013 640 € au profit de l'Office du tourisme, pour son programme d'actions 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Prend acte du rapport moral et financier 2022 de l'Office du tourisme de la Métropole joint à la présente délibération.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 013 640 € au profit de l'Office du tourisme de la Métropole dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024,

b) - la convention annuelle à passer entre la Métropole et l'Office du tourisme telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 5 013 640 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315870-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
